

CERCLE DES MÉCÈNES MAÎTRISE NOTRE-DAME DE PARIS



 **MUSIQUE
SACRÉE**
À NOTRE-DAME DE PARIS

Nous sommes toujours heureux de vous retrouver au début ou à la fin d'un concert à Notre-Dame. On ressent à ce moment-là votre attachement à la Maîtrise comme à la cathédrale. Nous aimerions développer ces contacts et mieux vous connaître.

C'est pour renforcer ce lien que nous vous proposons de rejoindre le Cercle des mécènes de la Maîtrise. Bien sûr, nous avons besoin de votre soutien financier, mais au-delà de cet aspect votre présence auprès de nous et votre amitié nous sont très précieuses pour nous encourager à poursuivre notre mission au service de nos élèves et étudiants, de la Cathédrale Notre-Dame de Paris et de la musique.



EMMANUEL BROCHIER

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE MUSIQUE SACRÉE À NOTRE-DAME DE PARIS

La Maîtrise Notre-Dame de Paris est bien plus qu'une école de chant : elle est le cœur vivant d'une tradition musicale séculaire, un lieu de transmission, d'excellence et de spiritualité. Chaque jour, au sein de la cathédrale, des voix s'élèvent pour célébrer le sacré, porter la beauté, et faire résonner un patrimoine qui appartient à tous.

Grâce au Cercle des Mécènes, cette mission peut se poursuivre avec ambition et sérénité. Votre soutien est essentiel : il permet à de jeunes chanteurs de recevoir une formation exigeante, à des œuvres rares d'être interprétées et partagées, et à la musique sacrée de continuer à illuminer les cœurs et les esprits.

En devenant mécène, vous entrez dans une communauté de bienfaiteurs engagés, unis par la conviction que l'art et la musique peuvent transformer le monde. Vous contribuez à faire vivre une institution prestigieuse, profondément enracinée dans l'histoire de Notre-Dame, et tournée vers l'avenir.

Je vous invite à nous rejoindre pour que cette œuvre continue de vibrer, de grandir, et de toucher les générations à venir.



HENRI CHALET

DIRECTEUR
ET CHEF DE CHŒUR PRINCIPAL



REJOIGNEZ LE CERCLE DES MÉCÈNES !

Le Cercle des Mécènes de la Maîtrise Notre-Dame de Paris rassemble **des mécènes passionnés et engagés** dans la préservation et le rayonnement d'une institution musicale d'exception qui forme de jeunes talents au sein de l'une des traditions musicales les plus anciennes et les plus prestigieuses de France.

Grâce au généreux soutien de ses membres, le Cercle permet à la Maîtrise de poursuivre sa **mission de transmission** d'une formation musicale de grande qualité, tout en assurant la **préservation d'un héritage culturel et spirituel** unique, profondément ancré dans l'histoire de la cathédrale et de la musique sacrée.

Les dons peuvent soutenir l'ensemble des activités de la Maîtrise ou être fléchés vers des projets (actions culturelles, enregistrements, ...).

En remerciement de leur soutien, les membres du Cercle des Mécènes sont invités à un **événement annuel privé** et peuvent bénéficier de **contreparties** ainsi que d'un accès privilégié à la billetterie.

Vos avantages et contreparties

• Événement annuel privé :

Les membres du Cercle des Mécènes (particuliers, entreprises et fondations) sont invités à une présentation en exclusivité de la saison de concerts, suivie d'un temps d'échange convivial avec les représentants de la Maîtrise autour des projets et perspectives de l'association.

• Invitations aux concerts

(nombre variable selon le montant du don)

• Disques offerts

• Accès à une répétition générale

• Billetterie VIP

Accès privilégié à la billetterie des concerts : réservation prioritaire des meilleures places (Catégorie 1)

• Pour les personnes morales : ajout du logo sur les supports de communication



PARTICULIERS

L'adhésion à l'association (100€) permet aux donateurs qui le souhaitent d'intégrer le Cercle des Mécènes de la Maîtrise.

	Pour 1 personne	Pour 2 personnes
Selon le montant de votre don, devenez...	Don annuel à partir de	Don annuel à partir de

AMI	600 €	1 000€
PARRAIN	3 000€	5 000€
AMBASSADEUR	6 000€	10 000€



PENSEZ ÉGALEMENT
au don mensuel

Les dons versés à Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris ouvrent droit, selon votre situation, à une réduction d'impôt sur le revenu (article 200 du Code général des impôts) ou à une réduction d'impôt sur la fortune immobilière – IFI (article 978 du Code général des impôts). Un reçu fiscal vous sera adressé.





PERSONNES MORALES

Les personnes morales peuvent également intégrer le Cercle des Mécènes de la Maîtrise. Le logo de l'organisation peut figurer sur le site internet, dans la brochure de saison ou encore les programmes des concerts (*selon le montant du don*).

Selon
le montant
de votre don,
devenez...

Don
annuel
à partir de

BIENFAITEUR	5 000€
MÉCÈNE	50 000€
GRAND MÉCÈNE	100 000€



PENSEZ ÉGALEMENT

- **au mécénat en nature**
(don de biens matériels, mise à disposition de biens ou de services)
- **au mécénat de compétences**
(mise à disposition de salariés)

Les dons versés à Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris ouvrent droit, pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu, à une réduction d'impôt conformément à l'article 238 bis du Code général des impôts. Un reçu fiscal vous sera adressé.



COMMENT DEVENIR MÈCÈNE ?

Que vous soyez membre du Cercle des Mécènes pour soutenir l'ensemble des activités de la Maîtrise ou que vous souhaitiez flécher votre soutien vers un projet particulier (actions culturelles, enregistrements...), nous nous tenons à votre disposition pour que votre soutien corresponde à votre souhait.

Vous trouverez ci-après toutes les informations permettant de faciliter cette démarche.

Règlement de votre don

- **En ligne** via Hello Asso : www.musique-sacree-notredamedeparis.fr/helloasso
- **Par chèque** à l'ordre de Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris
- **Par virement** sur le compte de l'Association
IBAN : FR76 3006 6101 2100 0103 9000 132 - BIC : CMCIFRPP

Pour les donateurs résidant aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, Belgique ou Suisse, retrouvez les renseignements dédiés sur notre site internet, rubrique *Mécénat*.

Envoi de votre bulletin de don *(pour les dons par chèque ou virement)*

Bulletin de don **téléchargeable sur notre site Internet**, rubrique *Mécénat*
www.musique-sacree-notredamedeparis.fr/mecenas

Merci d'adresser le document complété et signé à Adeline Crépet :

- Par courriel : acrepet@msndp.com
- Par voie postale :
Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris
39, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris

Dès perception de votre don, l'association vous délivrera un reçu fiscal équivalent au montant versé.

Contact



ADELINE CRÉPET

DIRECTRICE ADJOINTE, CHARGÉE DU MÉCÉNAT

acrepet@msndp.com

01 44 41 49 98

QUI SOMMES-NOUS ?

Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris est une association loi 1901, créée en 1991 par la Ville de Paris, le Ministère de la Culture et l'Association Diocésaine de Paris.

École de chant, elle a également en charge la **coordination de l'ensemble de la musique dans la Cathédrale**.

Héritiers d'une tradition musicale séculaire sans cesse renouvelée, instrumentistes et chanteurs ont la mission et le privilège de pouvoir exécuter, enseigner et faire vivre le patrimoine musical de la Cathédrale.

L'association a pour missions principales :

- La **formation musicale de 150 élèves et étudiants, de 5 à 28 ans**, au sein de la Maîtrise Notre-Dame de Paris ;
- L'**organisation d'une saison de concerts** et d'auditions d'orgue ;
- L'**animation liturgique** de plus de 1 200 offices par an ;
- La **diffusion** des répertoires et le soutien à la **création** contemporaine, en partenariat avec des compositrices et compositeurs actuels et par le biais d'enregistrements discographiques, régulièrement récompensés par la critique ;
- L'**ouverture culturelle et artistique** à travers de nombreux partenariats, notamment avec Cultures du Cœur Paris, l'Hôpital européen Georges Pompidou et l'Académie musicale de Villecroze.

Ces missions sont rendues possibles grâce à un dispositif vocal très complet comprenant **quatre chœurs maîtrisiens** : la Pré-Maîtrise, le Chœur Préparatoire et le Chœur d'enfants, le Jeune Ensemble, le Chœur d'adultes.

Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris contribue au lancement de la **carrière de jeunes chanteurs**. L'association a également mis en place au fil des années des **partenariats pédagogiques et artistiques** avec des structures musicales de premier plan, tant françaises qu'internationales, qui facilitent l'**insertion professionnelle**.

150
élèves et étudiants,
de 5 à 28 ans

50
concerts
par saison

1 200
offices liturgiques
animés par an

5 000
heures de cours
par an

MERCI !

Fondateurs et partenaires institutionnels



Mécènes



Conseil d'Administration

PRÉSIDENT : Emmanuel Brochier

VICE-PRÉSIDENT : Père Guillaume Normand (*Vice-recteur de la Cathédrale Notre-Dame de Paris*)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Bruno Cousin (*Représentant de l'Association Diocésaine de Paris*)

TRÉSORIER : François Cézard

ADMINISTRATEURS :

Philippe de Cossé Brissac, Thierry Escaich, Lila Forcade, Sofi Jeannin, Olivier Josse, Sarah De Lencquesaing, Julien Marion, Anne Postel-Vinay, Monseigneur Olivier Ribadeau Dumas (*Recteur-archiprêtre de la Cathédrale Notre-Dame de Paris*)

PERSONNALITÉS INVITÉES :

Isabelle Risbourg (*Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France*)

Séverine Féron (*Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris*)

Olivier Courau (*Commissaire aux comptes*)



39, boulevard Saint-Germain
75005 Paris
01 44 41 49 99

www.musique-sacree-notredamedeparis.fr

CONTACT CERCLE DES MÉCÈNES :

Adeline CRÉPET

Directrice adjointe, chargée du Mécénat

acrepet@msndp.com - 01 44 41 49 98